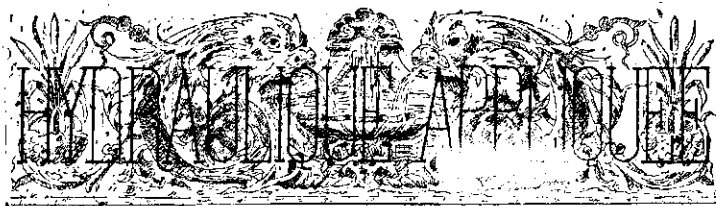


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

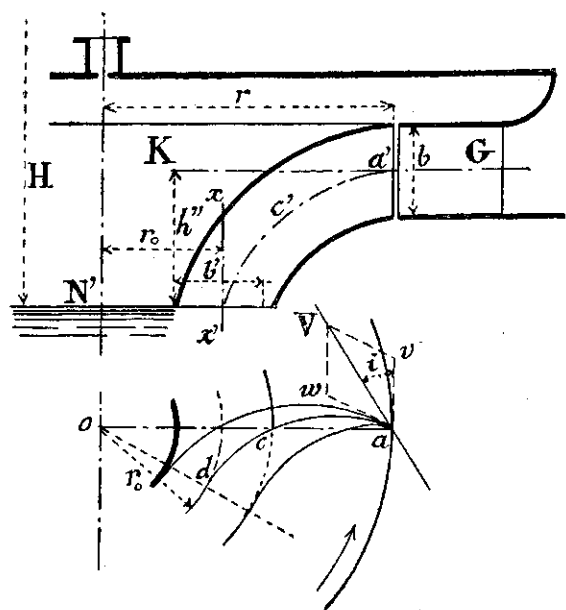
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LES TURBINES

— SUITE —

Les turbines mixtes. — Dans les types que nous avons examinés précédemment, l'eau s'introduit radialement dans la turbine, soit en s'éloignant de l'axe, soit en s'en rapprochant (turbines centrifuges et centripètes), ou se déplace parallèlement à cet axe (turbines parallèles). Depuis quelques années, les constructeurs, en Amérique notamment, ont imaginé un système qui tient à la fois de la turbine centripète et de la turbine parallèle, c'est ce que l'on a appelé la turbine mixte.



La figure ci-dessus représente la disposition théorique d'un pareil moteur. La couronne fixe ou directrice extérieure G est disposée comme à l'ordinaire, mais la construction des aubes mobiles est toute différente. Ces aubes sont en effet à double courbure et présentent dans leur ensemble une forme se rapprochant de celles d'une hélice ou d'une cuillère.

L'eau, sortant des directrices, entre d'abord radialement dans la couronne mobile en se rapprochant de l'axe de rotation, puis elle tombe parallèlement à l'axe suivant la direction $a'c'd'$ en projection verticale et la direction acd , en projection horizontale.

En a et a' , le premier élément de l'aube est tangent à la direction de la vitesse relative w . On voit, du reste, que la ligne moyenne de l'aube s'incurve suivant acd , de telle sorte que le dernier élément de cette aube en d fait avec le plan horizontal un angle qui est toujours très faible. Cet angle n'est autre que celui du filet liquide avec la surface du niveau d'aval à la sortie de l'eau de la turbine.

La vitesse absolue V à l'entrée dans l'aube de la couronne mo-

bile fait un angle i avec la vitesse v d'entraînement à la circonférence extérieure de cette couronne.

Les relations afférentes au fonctionnement de cette turbine se déduisent facilement de celles relatives à la turbine centripète.

Dans le cas où l'eau agit sans réaction, la condition de l'égalité entre la pression hydrostatique en a et la pression atmosphérique est réalisée et l'on a :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d}$$

d'où il résulte la condition d'égalité entre la vitesse relative w et la vitesse circonférentielle v .

On a donc :

$$V^2 = 2g(H - h'')$$

puisque la vitesse absolue à la sortie de l'aube directrice est due à la charge $(H - h'')$ qui pèse en a' au-dessus du niveau GK.

La vitesse relative d'entrée de l'eau dans la couronne mobile est donnée par la relation :

$$w^2 = V^2 + v^2 - 2 \times V \times v \times \frac{1}{\sqrt{1 + i^2}}$$

en désignant par i l'inclinaison de la vitesse d'entraînement v sur la vitesse absolue V .

La vitesse relative de l'eau à la sortie de la couronne mobile devient :

$$w'^2 = w^2 + v'^2 - v'^2 + 2gh''$$

On voit que comparativement au cas de la turbine centripète, la vitesse w' se trouve augmentée de la vitesse due à la hauteur de chute h' entre les niveaux GK et N'.

La vitesse absolue de l'eau à la sortie de la couronne mobile est toujours :

$$V'^2 = w'^2 + v'^2 - 2w' \times v' \times \frac{1}{\sqrt{1 + i'^2}}$$

en désignant par i' l'angle du dernier élément de l'aube mobile avec le plan horizontal.

Encore le rendement théorique de la turbine sera encore :

$$R = 1 - \frac{V'^2}{2gH}$$

La turbine mixte peut être montée soit avec un axe horizontal, soit avec un axe vertical, et être installée, suivant la disposition de Jonval, en un point intermédiaire de la chute, entre le niveau d'amont et le niveau d'aval. Elle se prête également au dispositif de l'hydropneumatisation, permettant son fonctionnement même en cas de surélévation du niveau d'aval.

Dans les turbines mixtes, les directrices de la couronne fixe affectent la forme rectiligne et leur premier élément, au lieu d'être normal à la circonférence extérieure de ladite couronne, a une direction oblique. Cependant ces aubes ne sont pas constituées par de simples palettes planes ; pour diminuer la contraction à l'entrée de la couronne fixe, on leur donne en effet une section lenticulaire, ou tout au moins arrondie vers l'intérieur.

La première dimension à déterminer est le diamètre du tuyau d'évacuation de la turbine. A cet effet, on se fixe la perte due à la vitesse de sortie V' ; si la perte consentie est de 4 pour 100 du travail théorique total, on a :

$$R = 1 - \frac{V'^2}{2gH} = 1 - 0,04$$

d'où :

$$V'^2 = 0,04 \times 2gH$$

et :

$$V' = 0,2 \sqrt{2gH} = 0,886 \sqrt{H}$$

La section S du tuyau d'évacuation sera donc :

$$S = \pi r^2 = \frac{Q}{V'} = \frac{Q}{0,2 \sqrt{2gH}}$$

d'où :

$$r' = \sqrt{\frac{Q}{0,2 \pi \sqrt{2gH}}}$$

Si la turbine marche sans réaction, il résulte de la condition $v = w$, le triangle des vitesses étant isocèle, que la vitesse V est dirigée suivant la bissectrice de l'angle formé par les vitesses v et w et si l'on désigne par g l'angle de w avec la tangente en a , c'est à-dire avec la direction de v , on a la relation :

$$g + 2i = 180 \text{ degrés}$$

d'où :

$$g = 180 - 2i$$

Comme i varie généralement de 25 à 30 degrés, on voit que g varie lui-même, dans ce cas entre 140 et 120 degrés. C'est donc encore là ce qui caractérise la turbine à action, car cette condition, transportée dans les relations générales, produit l'égalité :

$$V = \sqrt{2gH}$$

qui donne la valeur de la vitesse absolue de l'eau à la sortie du distributeur dans le cas du fonctionnement sans réaction.

Désignons par n le nombre des directrices, par e leur épaisseur, par i l'inclinaison de la veine liquide à son entrée dans la couronne mobile, et par m un coefficient de contraction qui varie de 0,80 à 0,95 suivant l'état et la nature des surfaces des aubes.

La dimension horizontale de la section de sortie du distributeur n'est autre que la projection des arcs de circonférence sur la normale à la vitesse absolue V ; la longueur totale est donc :

$$l = 2\pi r \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}}$$

Mais il faut en retrancher les épaisseurs des aubes, de sorte que la section totale d'écoulement sera :

$$S = 2\pi r \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} - ne$$

Et le débit sera donné par la relation :

$$Q = m \times \left(2\pi r \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} - ne \right) \times b \times V$$

Dans cette expression, on connaît toutes les quantités, notamment le débit Q qui est donné et la vitesse V qui résulte de la valeur de la chute H , sauf la quantité b que l'on peut ainsi déterminer.

Si la turbine est à réaction, les relations précédentes ne sont pas satisfaites; l'angle g est donc inférieur à 120 degrés et la vitesse V est plus petite que celle qui serait due à la hauteur de chute H .

Rappelons qu'on appelle alors degré de réaction, l'expression :

$$K = \frac{1}{\sqrt{2gH}}$$

d'où :

$$V = K \times \sqrt{2gH}$$

Supposons que g soit égal à 90 degrés, par exemple, alors le triangle des vitesses est rectangle et l'on a :

$$v = V \times \frac{1}{\sqrt{1+i^2}}$$

On trouve dans ces conditions que le degré de réaction a pour valeur :

$$K = \frac{0,707}{\sqrt{1+i^2}}$$

Comme la vitesse réelle varie entre 0,8 et 0,9 de la vitesse théorique, on peut écrire finalement :

$$V = 0,8 \text{ à } 0,9 K \times \sqrt{2gH}$$

L'angle i , variant de 25 à 30 degrés, K variera donc de 0,750 à 0,815 et la vitesse V sera en moyenne :

$$V = 0,650 \sqrt{2gH}$$

Il en résulte que, dans le cas qui nous occupe, la section de passage du distributeur devra satisfaire à la relation :

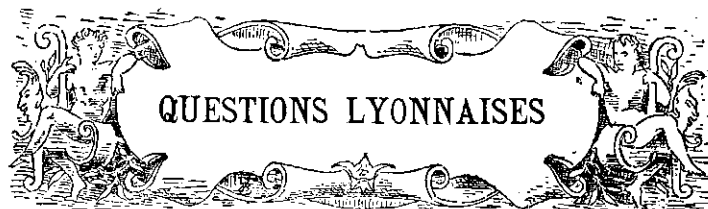
$$Q = \left(2\pi r \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} - ne \right) \times b \times 0,650 \sqrt{2gH}$$

On déterminera ainsi de même la hauteur b de la couronne directrice. On divisera ensuite la circonférence de rayon r en autant de parties égales qu'il doit y avoir d'aubes directrices et on tracera celles-ci en leur donnant sur la circonférence intérieure l'inclinaison i comprise entre 20 et 30 degrés.

Il restera ensuite à tracer les aubes mobiles; ce tracé est nécessairement très complexe, nous en indiquerons le principe à l'article suivant.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



A PROPOS DU QUARTIER DU PARC

Mon dernier article m'a valu plusieurs lettres d'abonnés de la *Construction lyonnaise*, les uns m'approuvant avec plus ou moins de réserves, et les autres, les plus nombreuses, je l'avoue, protestant contre les appréciations que j'ai formulées.

Je ne parlerai pas des premières, mais je saisis avec empressement l'occasion que les secondes me procurent pour m'expliquer plus clairement sur cette question du quartier du Parc.

Je dois dire, tout d'abord, que la plupart de mes aimables correspondants ignorent la genèse de l'affaire : ils montrent qu'ils n'ont jamais eu connaissance des projets primitifs concernant l'utilisation de ces anciens terrains militaires, projets dont la non-exécution conforme est une des principales raisons d'être de mes critiques.

Je rappellerai donc ce qui a été décidé il y a quelques années, au début de l'année 1895, lors de l'entente entre l'Etat et la Ville pour la cession des terrains domaniaux.

Voici textuellement la version du traité qui était alors officiellement communiquée :

« En ce qui concerne la première section des terrains militaires, c'est-à-dire la partie qui longe le Parc de la Tête-d'Or, l'entente s'est faite, sur la demande de la ville, pour n'autoriser que les constructions dites hôtels, villas d'agrément ou maisons pour habitations bourgeoises. Ces bâtiments ne devront, dans aucun cas, comporter plus de trois étages au dessus du rez-de chaussée.

« En outre, il restera entendu qu'indépendamment de leur façade sur le boulevard du Nord, ces constructions auront également une façade sur le Parc et que le regard ne devra pas être choqué par l'aspect généralement négligé des écuries, remises et autres dépendances.

« Comme compensation de ces restrictions, la Ville donnera aux habitants des maisons, établies comme il vient d'être dit, un accès libre sur le Parc, à pied, à cheval et en voiture. »

Le programme de l'administration municipale était donc bien nettement établi et, dans les diverses séances du Conseil où cette question a été soulevée, ce projet a toujours reçu une approbation unanime; d'autre part, je ne sache pas que, dans la suite des temps, on soit revenu sur cette décision en autorisant officiellement les propriétaires à enlaidir le boulevard du Nord, par ces constructions annexes que l'on voulait soigneusement éviter au début, constructions que chacun aurait dû établir sur les à-côtés, contre les voisins, pour dégager les deux façades.

Le rappel de ces dispositions me dispense de tout commentaire, et nos lecteurs se rendront ainsi compte du bien fondé de nos observations qui se résument en ceci. Contrairement à ce qui a été convenu pour les constructions du quartier du Parc, l'administration a laissé faire autrement, de son plein gré ou par négligence, ou les intéressés ont passé outre aux restrictions stipulées, de telle sorte que le programme n'a pas été observé.

Une autre argumentation de mon dernier article a aussi motivé de vives protestations de la part de quelques-uns de nos lecteurs.

On me reproche d'avoir dit que, dans cette question de construction du quartier du Parc, le caractère lyonnais, dont j'ai fait un tableau peu flatteur, se manifeste dans toute sa splendeur et d'avoir ajouté que tout se résume pour cette affaire en une considération de gros sous. Tout en me rappelant les qualités indéniables de nos compatriotes, mes détracteurs paraissent outrés de ce que j'ai pu les méconnaître avec une telle désinvolture.

Certes, je crois être en mesure d'apprécier autant que quiconque le bien fondé de la réputation des Lyonnais et, ce faisant, je prêche pour mon église, car je suis un des rares rejetons de ces anciennes familles dont la descendance a habité pendant plusieurs générations l'antique coteau de Fourvière, tandis que beaucoup de mes contradicteurs étaient encore en nourrice, il y a quelques années, sur leur sol natal des Cévennes ou du Dauphiné. Je puis donc, il me semble, prétendre que la vieille famille lyonnaise a pu conserver, par atavisme, avec ses réelles qualités, un certain nombre de défauts qui lui causent, en ce siècle de lutte à outrance pour la vie, plus de préjudice que ne se l'imaginent les admirateurs de nos traditions locales.

D'ailleurs, mes critiques visaient surtout les méthodes administratives qui sont restées immuables, en notre bonne ville de Lyon, malgré les profondes secousses que nous avons subies. Par instinct, par parti-pris ou par habitude, nos administrateurs adoptent toujours les solutions les plus mesquines, croyant faire une économie bien entendue.

S'il s'agit de rues à établir, ils rogneront les centimètres pour présenter un devis minimum, au risque de compromettre les résultats auxquels on vise par les projets d'améliorations de quartiers. S'il est question d'une œuvre d'art, ils allouent une somme dérisoire aux conceptions de nos artistes et, dans la plupart des autres cas, ils montrent que leurs vues d'ensemble se mesurent généralement à l'aune sans aucune ampleur d'idées.

Cela ne veut pas dire que je dénigre les habitudes d'économie des familles lyonnaises en ce qui concerne le luxe inutile; bien au contraire, j'apprécie, comme tant d'autres, le charme de cette vie familiale où le bien-être règne sans aucune ostentation extérieure, où l'ami est reçu à bras ouverts et d'où rayonne cette charité inépuisable autant que modeste qui classe notre ville au premier rang de l'univers; mais la question change si l'on a à considérer la ligne de conduite de ceux qui ont à charge les intérêts généraux d'une grande ville comme la nôtre, au triple point de vue de sa prospérité locale, de son bon renom vis-à-vis du monde extérieur et de ses avantages considérables qu'il serait possible de lui amener par

l'attrait irrésistible que toute ville belle, agréable et accueillante procure aux étrangers.

Dans cette affaire de lotissement des terrains du boulevard du Nord, j'ai donc simplement voulu dire que la Municipalité avait mal compris les véritables intérêts de la Ville en majorant autant le prix des parcelles vendues. Il est bien évident que, si les propriétaires avaient pu acquérir le double d'espace pour le même prix, ils l'auraient fait sans morceler eux-mêmes les lots achetés; tandis que la compréhension critiquable de notre administration municipale a conduit lesdits propriétaires — auxquels on ne peut raisonnablement pas faire le reproche de ne pas être millionnaires, surtout en ce temps où tout ce qu'ils possèdent est plus ou moins pressuré — à limiter leurs dépenses en se bornant au strict confortable intérieur.

Cela dit, il faut bien reconnaître, cependant, que le Lyonnais n'a généralement pas de lui-même le goût de l'embellissement extérieur de sa demeure. C'est par suite de cette seule considération que je suis quelquefois partisan des draconiens règlements de voirie, c'est-à-dire que je les admetts, et les réclame même, à condition qu'ils ne soient pas créés dans le but de comprimer l'essor des conceptions artistiques de nos architectes, mais bien au contraire à forcer nos compatriotes à s'intéresser davantage aux manifestations esthétiques qui témoignent du bon goût d'une ville et charment les étrangers.

Je crois inutile de poursuivre plus loin mon plaidoyer personnel, persuadé que tous nos lecteurs auront maintenant compris le sens de mon argumentation.

SINÉD.

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE de Sapeurs-Pompiers à Lyon

On sait que M. Delorme, architecte, a établi un projet complet, adopté, conformément aux indications de M. le commandant Perrin, pour la construction d'une caserne de sapeurs pompiers à Lyon, entre les rues Molière, Rabelais et Pierre-Corneille, sur un terrain acquis par voie d'échange par la Ville, aux Hospices civils de Lyon.

Le bail des locaux actuellement occupés par l'état-major du bataillon et par le matériel de la section active arrivant à expiration le 25 décembre 1904, il importe d'entreprendre à bref délai la construction de la nouvelle caserne.

Il ne serait construit pour le moment que les bâtiments indispensables; les agrandissements seraient exécutés ultérieurement au fur et à mesure des besoins.

La dépense afférente aux constructions à exécuter de suite est évaluée au devis à la somme totale de 372.895 fr. 16, y compris 10 p. 100 pour travaux imprévus et les honoraires de l'architecte.

D'après le cahier des charges, l'entreprise est divisée en treize lots, répartis et évalués de la manière suivante :

1 ^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de Saint-Cyr	87.324 14
2 ^e lot. Pierre de la Grive	5.010 »
3 ^e lot. Pierre de Villebois et d'Hauteville	30.105 89
4 ^e lot. Pierre blanche	22.558 34
5 ^e lot. Ciments	10.820 86
6 ^e lot. Charpente en bois	29.763 05
7 ^e lot. Charpente en fer	16.274 74
8 ^e lot. Menuiserie	36.795 62
9 ^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie	22.989 »
10 ^e lot. Zinguerie, plomberie	13.949 90
11 ^e lot. Serrurerie	34.704 68
12 ^e lot. Marbrerie, fumisterie	10.406 74
13 ^e lot. Sculpture	2.150 »

Un rapport du Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce projet et de décider que les onze premiers lots feront l'objet d'une adjudication publique et que le douzième lot sera mis en adjudication restreinte.

En ce qui concerne le lot numéro 13 (sculpture), le Maire soumettra, en temps utile, des propositions pour son exécution.

Réglementation de l'emploi du Blanc de Céruse.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie a déposé, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi sur l'emploi des composés de plomb dans les travaux de la peinture en bâtiment. Voici les principales dispositions de ce projet :

Dans les ateliers, chantiers, bâtiments en construction ou en réparation et généralement dans tout lieu de travail où s'exécutent des travaux de peinture en bâtiment, les chefs d'industrie, directeurs ou gérants, sont tenus, indépendamment des mesures sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, de se conformer à un certain nombre de prescriptions.

Dans un délai d'un an à partir de la promulgation de la loi, il leur est interdit d'employer la céruse à l'huile de lin lithargyrée, pour tous les travaux d'impression, de rebouchage et d'enduisage.

Trois années à partir de la même date, cette interdiction devra s'étendre à tous les travaux de peinture, de quelque nature que ce soit, exécutés à l'intérieur des bâtiments.

Un règlement d'administration publique rendu après avis du Comité consultatif des arts et manufactures et de la Commission d'hygiène industrielle, pourra étendre l'interdiction aux travaux exécutés à l'extérieur des bâtiments.

L'interdiction totale ou partielle des autres produits à base de plomb employés dans l'industrie de la peinture en bâtiment pourra être également prononcée par un règlement d'administration publique.

L'autorisation d'employer la céruse ou d'autres produits à base de plomb pourra être accordée exceptionnellement par le ministre du Commerce, après avis du Comité consultatif des arts et manufactures pour chaque cas particulier.

Enfin, ce sont les inspecteurs du travail, qui sont chargés d'assurer l'exécution de la loi ; à cet effet, ils ont entrée dans tous les établissements industriels ; mais lorsque les travaux de peinture sont exécutés dans les locaux habités, ils ne pourront y pénétrer qu'après y avoir été autorisés par les intéressés.

LES CONSTRUCTIONS BELGES

Au sujet d'un récent accident de construction, qui a eu lieu à Bruxelles — effondrement de deux maisons, entraînant la mort de six ouvriers maçons — un important journal bruxellois, la *Gazette*, publie la sévère critique que voici :

La réserve qui s'impose à leur sujet ne doit cependant pas empêcher de dénoncer une fois de plus, et en thèse générale, la façon scandaleuse — le mot n'est pas trop fort — dont s'exécutent une quantité de constructions qui poussent comme des champignons dans les quartiers neufs. Fondations, matériaux, procédés de construction : tout est également défectueux, à faire trembler. Il est vrai que le client veut du bon marché, et qu'on ne peut lui en donner que pour son argent. Mais il y a, pourtant, une question de sécurité publique qui devrait imposer, en l'occurrence, quelques précautions.

De l'examen des matériaux de construction, nous reproduisons ce curieux passage, relatif aux briques, très défectueuses, paraît-il, employées à Bruxelles :

Ce qu'il y a de plus beau, ce sont les briques, ces étonnantes briques qu'on fabrique avec une si pressante activité dans tous les environs de

Bruxelles, les unes trop cuites et cassantes comme verre, les autres trop peu cuites — saignantes ! — et s'écrasant comme pâte.

Une brique, cela vous représente une chose de forme définie, un cube épais de la moitié de sa largeur et large de la moitié de sa longueur environ.

C'est d'après la brique supposée telle, entière, et reliée par un mortier dont la dureté devient équivalente à la sienne, qu'ont été évaluées les épaisseurs minima qu'il convient de donner aux murailles — et qui sont, du reste, toutes relatives.

Mais allez regarder dans les tas déposés devant les maisons en construction, les briques bruxelloises. Vous n'en verrez pas une entière et bien moulée sur quatre ! Que dis-je ! pas une sur dix. Presque toutes sont déformées, crevassées, réduites en deux, trois, quatre morceaux, parfois en miettes. Et il faut qu'elles servent tout de même. C'est avec cela qu'on construit !

Entre les groupes de morceaux qui sont censés représenter chaque brique, on met un peu de ce mortier poudreux dont nous avons parlé plus haut ; mais entre les morceaux eux-mêmes, il n'y a rien. La brique qui doit faire liaison est incapable de remplir cet office, puisqu'elle n'est pas entière, mais toute morcelée. De sorte qu'à côté des joints reconnus, des joints à mortier, il subsiste une multitude de joints ignorés, de joints sans mortier, formant des solutions de continuité de toute sorte, et que la maçonnerie n'est plus une maçonnerie, mais une innombrable salade de briquillons sans adhérence, et qui n'a pas même la résistance d'un mauvais béton.



La fabrication des briques peut devenir dans certains cas un auxiliaire intéressant de l'exploitation des mines. Ce cas se présente fréquemment en Angleterre, où la formation auxiliaire contient des bancs d'argile réfractaire qui se trouvent souvent aux murs des couches de houille et peuvent être exploités eux-mêmes.

En Allemagne, on a aussi installé des usines à briques auprès de certaines mines, pour utiliser le schiste extrait.

Lors même que la nature de ce schiste ne permet pas d'obtenir des briques réfractaires, que par suite les produits de cette industrie ont une moindre valeur, il y a cependant un intérêt évident à utiliser les matières que la nécessité de l'exploitation force souvent à extraire en assez grande quantité. En Angleterre, pour une couche d'une puissance de 45 centimètres, la proportion de schiste que l'on est obligé d'extraire représente à peu près un cinquième du charbon et son utilisation permet de diminuer de 20 pour 100 le prix de revient de la houille ; le bénéfice sera donc moindre si on ne peut fabriquer que les briques ordinaires ; cependant, il ne sera pas négligeable.

D'après *Science et Industrie*, quoique la fabrication des briques soit très simple, elle comporte cependant certaines variantes peu connues dans notre pays et qu'il peut être intéressant de signaler. Le procédé ordinairement suivi consiste à mouler l'argile humide et à cuire ensuite les briques ; les terres sont soumises d'abord à un malaxage en présence d'une certaine quantité d'eau, de manière à obtenir un mélange bien homogène, puis elles sont comprimées le plus souvent dans des machines à moules ouverts où un malaxeur à vis pousse la matière à travers une sorte de tuyère. La machine donne une colonne continue de terre comprimée que l'on découpe à la sortie avec un fil d'acier.

Les briques ainsi séparées doivent être ensuite séchées lentement et cuites ; autrefois, on employait le séchage à l'air qui exige un temps fort long et fort variable, suivant les conditions climatiques ; aujourd'hui on a adopté dans toutes les grandes installa-

tions le séchage artificiel qui peut se faire au moyen de la vapeur d'échappement de la machine de compression. On emploie, soit des fours à sole, soit de préférence des tunnels, où on fait circuler les briques empilées à claire-voie sur des chariots en fer. La vapeur de chauffage circule dans des tuyaux placés sur le sol et l'humidité se dégage par des ouvertures pratiquées dans la voûte.

Ces tunnels exigent des frais d'installation plus considérables que ceux des fours, mais leur emploi diminue les frais de manipulation.

La cuisson se fait généralement dans les fours continus du type Hoffmann ; on a introduit dans les marches de ces fours une modification intéressante :

Autrefois, l'air et les fumées sortant du compartiment de cuisson passaient successivement sur tous les compartiments qui contenaient des briques non encore cuites et, avant d'arriver à la cheminée, traversaient en dernier lieu les compartiments où l'on venait d'enfermer des briques fraîches. Or, ces fumées, après avoir traversé les compartiments où se trouvent des briques non encore déshydratées, contiennent une assez forte proportion de vapeur d'eau et, dans le dernier compartiment parcouru où la température est relativement basse, elle pouvait augmenter l'humidité qui reste aux briques après un séchage, au lieu de la diminuer. Dans les nouveaux fours, les fumées sont envoyées aux cheminées un peu plus tôt et ne traversent plus les derniers compartiments où l'on vient d'enfourner ; au contraire, un conduit spécial permet de faire passer dans ces compartiments un peu d'air chaud et sec, prélevé directement dans les compartiments de cuisson.

On obtient ainsi une dessiccation plus parfaite et la qualité des briques est plus régulière.

Aux Etats-Unis, on emploie beaucoup un procédé différent que l'on peut désigner : compression à sec. La proportion des terres est alors seulement différente ; on commence par sécher à fond l'argile, ce qui peut se faire en l'emmagasinant sur une sole chauffée par-dessous, puis on les passe sous une meule de façon à obtenir un produit assez fin, ce qui est nécessaire pour obtenir la compression à sec. Le mélange doit se faire dans des machines à moule fermé, et on doit assurer la compression très énergique, sans quoi on n'obtiendrait pas la cohésion avec des terres sèches.

On emploie des machines se rapprochant un peu, comme mode de fonctionnement, du système Biérix, où la compression est effectuée des deux côtés au moyen de deux pistons avançant l'un contre l'autre ; on obtient, de cette manière, une pression plus énergique et mieux répartie.

La cuisson n'offre rien de particulier, si ce n'est que, les briques étant plus dures, on cuit en général à une température plus élevée.

Ce système ne peut pas s'appliquer facilement à toutes les matières premières ; il faut une compression d'autant plus énergique que l'argile est plus sableuse et que ses grains sont plus gros, mais on a l'avantage d'obtenir des briques plus dures et plus denses que par le procédé ordinaire. Cela s'explique facilement, puisque, quand on comprime des terres humides, la brique moulée contient une proportion d'eau assez forte, qui s'élimine à la cuisson en laissant forcément une matière poreuse et moins dense.

CONGRÈS NATIONAL

DES

Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de France

Lundi 24 courant s'ouvrira pour trois jours à la salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à Paris, le Congrès national des entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de France. Jusqu'à ce jour, soixante-neuf rapports ont été adressés au secrétaire du Congrès ; ils forment deux fascicules imprimés ; les ques-

tions ont fait l'objet d'un examen sérieux et judicieux ; plusieurs d'entre elles sont étudiées par différentes Chambres syndicales :

La question des *Conditions du travail* a provoqué neuf rapports. Celles des *Adjudications et Séries de prix*, 7 ; la *Loi sur les accidents* 7 également ; les *Tribunaux de commerce*, 5 ; le *Privilège du constructeur*, 5 ; la *Participation aux bénéfices*, 5 ; les *Prud'hommes*, 5 ; le *Règlement des mémoires*, 4 ; la loi sur les *Retraites*, 4, etc.

La question des *Conseils du travail* n'a fait l'objet que d'un seul rapport, présenté au nom de la Fédération générale et du Groupe des Chambres syndicales de la rue de Lutèce.

La Chambre syndicale de Lyon a envoyé des mémoires sur dix questions du programme et sera représentée au Congrès par une délégation. La Chambre syndicale de Roanne en a déposé quatre.

L'importance des questions traitées et le zèle déployé, tant par les Chambres syndicales que par l'initiative individuelle de certains membres, font augurer pour l'entreprise des conséquences favorables à ses intérêts et des résultats pratiques.

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

La situation du marché charbonnier français est la même, les ouvriers n'ayant pas encore repris le travail. Les charbons viennent d'un peu partout : Angleterre, Allemagne, mais leur prix élevé paralyse la sidérurgie. A Paris, les affaires n'ont pas encore pris une bien grande animation, dans les Ardennes, certains industriels ont reçu des commandes de pièces détachées destinées à une fourniture de wagons.

Dans la Haute-Marne, et bien que les commandes diminuent, les prix se maintiennent.

Quant aux régions du Centre et du Nord, les plus directement touchées par la grève des charbonnages, la situation est désastreuse et les commandes presque nulles. Notamment dans le Centre, les grosses machines-outils sont à l'arrêt et les grands ateliers, fournisseurs de la marine presque complètement déserts.

CONCOURS

PAU

MONUMENT A LA MÉMOIRE DES ENFANTS DES BASSES-PYRÉNÉES
MORTS POUR LA PATRIE

Un concours est ouvert entre MM. les Architectes et Artistes statuaires français pour le projet de ce monument.

Aucun programme n'est imposé pour la forme à donner au monument, mais la dépense générale du projet ne devra pas dépasser la somme de 35.000 francs.

Des primes seront accordées aux quatre projets classés les premiers. Les plans et dessins devront être déposés au plus tard le 1^{er} février 1903, avant 4 heures du soir, au Secrétariat général du Comité du monument (7, rue des Cordeliers, à Pau).

Le programme-règlement du concours sera adressé à tout architecte ou artiste statuaire qui en fera la demande.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Gare de Lyon-Saint-Clair. — *Communication de voie.* —

Le Conseil de la Compagnie P.-L.-M. vient d'ouvrir un crédit de 1700 francs, pour l'établissement d'une communication de voie à la gare de Lyon-Saint-Clair. Service de M. Rascol, ingénieur de la Compagnie, chargé de la direction du VII^e arrondissement de la voie à Lyon.

Ligne de Roanne à Lyon, par Saint-Etienne. — *Installation du block enclenché*, à la gare de Saint-Galmier-Vauche. — Montant des travaux, 12.900 francs, Service de M. Moser, ingénieur du XII^e arrondissement de la voie, à Lyon.

Gare d'Amplepuis. — *Installation d'un voie en cul-de-sac* à l'extrémité de la voie n° 4 et amélioration des installations du service de la traction à cette même gare (ligne de Saint Germain au Mont Dore, à Roanne). Montant des travaux, 11.260 francs. Service de M. Moser, ingénieur du XII^e arrondissement de la voie, à Lyon.

NÉCROLOGIE

M. MARIE-CONSTANT BEUTTER

Le 7 courant ont eu lieu les funérailles de M. Marie-Constant BEUTTER, architecte, décédé à l'âge de trente ans. Après un service funèbre à Lyon, l'inhumation a eu lieu à Saint-Etienne.

Ancien élève de notre école des Beaux-Arts, M. Beutter avait travaillé pendant quelques années chez MM. Chevallet et Burel, architectes, et ensuite avait fait partie du cabinet d'architecture de MM. In Albon.

M. Beutter avait récemment ouvert à son tour un cabinet à Lyon et avait construit ces derniers temps des villas dans les environs, notamment à Collonges. Très connu également à la Tour-du-Pin et dans la région, il y a été chargé d'assez importants travaux, dont plusieurs, actuellement en cours, figurent dans nos listes mensuelles; c'est sous sa direction qu'à Virieu-sur-Bourbre s'effectuait l'agrandissement des écoles et à Torchefelon la restauration du clocher.

Ses camarades de l'Union architecturale lui avaient témoigné leurs sympathies en l'appelant à la vice-présidence de cette Société de jeunes.

La Construction lyonnaise adresse à la famille de M. Beutter, si cruellement frappée par cette mort prématurée, l'expression de ses sincères et bien vives condoléances.

— Nous avons appris avec le plus vif regret le douloureux accident qui vient de jeter le deuil le plus cruel dans la famille de M. X. Thoubillon, architecte à Lyon, dont le jeune fils est mort victime d'un accident de tramway.

La Construction lyonnaise exprime à M. Thoubillon et à sa famille ses plus sincères sentiments de condoléance et de sympathie pour leur immense douleur.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Renouvellement partiel et complémentaire des membres ouvriers et patrons du Conseil de prud'hommes. — Par arrêté du Conseil de préfecture

du Rhône, en date du 29 octobre 1902, pris à la suite des élections qui ont eu lieu le 23 octobre dernier, ont été proclamés membres du Conseil des prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses, patrons) :

1 ^{re} catégorie.	MM. Jean DUBAYLE.
2 ^e —	Louis DENAT et F. RAFFENOT.
3 ^e —	Philippe DAVID.
5 ^e —	Abel DUFFAY.

Vente des matériaux des constructions situées rue Rabelais, 9, 11 et 13. — Ces constructions doivent être démolies, en vue de l'édifi-

fication, sur leur emplacement, d'une caserne de sapeurs-pompiers. Le Maire propose la mise en vente des matériaux à provenir de ces démolitions, par adjudication publique sur la mise à prix de 1500 francs : les soumissionnaires devront déposer un cautionnement provisoire de 300 francs.

Distinctions honorifiques. — A l'occasion de l'inauguration qui a eu lieu aujourd'hui à Lyon du nouveau lycée de jeunes filles, de la place Edgard-Quinet, le Ministre de l'Instruction publique a remis les palmes académiques aux personnes suivantes :

MM. DELORME, architecte du monument; PIVOT, sculpteur; FAURE, architecte.

M. Claude DREVET, constructeur d'appareils de chauffage, a été fait chevalier du Mérite agricole.

La Construction lyonnaise joint ses félicitations à celles qui ont déjà été exprimées aux nouveaux décorés.

Renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Lyon. — Les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Lyon sont convoqués pour jeudi 4 décembre prochain, à l'effet de procéder à l'élection de :

Un président, en remplacement de M. Lignon, à fin de mandat ;

Six juges titulaires en remplacement de MM. Brizon, Ricard, Charron, Magnin, Mercier et Patard, à fin de mandat ;

Six juges suppléants, en remplacement de MM. Brunier, Chevrot, Devèze, Godard, Pradel et Rebatel, à fin de mandat.

Trois juges suppléants, en remplacement de MM. Duzas, Celle et Rollet démissionnaires, (fin de mandat 1903).

Renouvellement partiel de la Chambre de commerce de Lyon. — Les électeurs à la Chambre de commerce sont convoqués pour le samedi 6 décembre prochain, à l'effet de procéder à l'élection de sept membres de la Chambre de commerce de Lyon, pour une durée de six ans, en remplacement de MM. Aynard, Isaac, Coignet, Guérin, Carret, Mangini et Testenoire, composant la série sortant en 1902.

La Tour du Pin. — La ville de la Tour-du-Pin (Isère) est sur le point d'entreprendre d'importants travaux d'adduction d'eau, pour lesquels il a été ouvert un crédit de 110.000 francs.

Dans l'Ardèche, les importants travaux suivants sont adoptés et seront mis prochainement à exécution : construction d'un groupe scolaire à Saint-Pons; agrandissement de l'école de garçons de Soyons; construction d'une école de filles à Grospièrres.

Société Nationale des Architectes. — Voici la composition du Conseil d'administration, telle qu'elle résulte des élections du 5 novembre. Quarante-cinq adhérents ont pris part au scrutin.

Sont élus :

MM. Christie, 44 voix ; — Alinot (43) ; — Lecavelé (43) ; — Fernoux (42) ; — Bouhon (42) ; — Rouault (42) ; — Charpan-tier (41) ; — Houssin (41) ; — Giboz (39) ; — Lefèvre (38) ; — Nanteuille (38) ; — Gaté (36) ; — Lesueur (32) ; — Marchand (32).

Le Conseil se réunira prochainement pour la nomination de son bureau.

Société des architectes de Nantes. — Voici la composition du bureau pour 1903 :

Président.	MM. ETEVE.
Vice-président.	LAGAURY.
Secrétaire.	PERDRIEL.
Trésorier.	TESSIER.
Délégués.	CLÉRICEAU et LIBAUDIÈRE.

Echafaudage sur automobile. — La Compagnie des tramways de l'Est-Parisien vient d'adopter, pour le service de l'entretien de ses lignes aériennes un échafaudage mobile haut de 6 mètres. Cet

échafaudage est placé sur la plate-forme d'un camion automobile.

Ce véhicule transporte l'échafaudage, les ouvriers et le matériel nécessaire aux réparations. Il peut marcher à une vitesse de 15 kilomètres à l'heure.

Un intéressant travail en béton. — Un des travaux les plus intéressants, au point de vue de l'ingénieur, est l'établissement du récent brise-lames destiné à protéger le port de Buffalo contre les vents violents des Grands-Lacs.

Il consiste en une assise de béton contenant un remplissage de pierres. La partie inférieure de l'assise est formée de blocs en béton pesant de 15 à 20 tonnes et coulés dans des moules. Le dosage en était de : 1 mesure de ciment, 1 de petit gravier et sable mêlés, 2 de grès sableux (sable et fin gravier) et 4 mesures de calcaire broyé non tamisé.

Le ciment Portland a été employé entièrement et soumis à des essais.

Le mortier 1 : 3 au sable quartzeux a donné à 7 et 28 jours, comme résistance à la traction, 225 et 224 livres par pouce carré.

Le mortier 1 : 3 au sable broyé mélangé de poussières a respectivement donné 375 et 567 livres.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} 15 au novembre.

Quai des Célestins, 2. — Maison. — Propriétaire, Compagnie du Gaz de Lyon. — Architectes, MM. Chevallet et Burel, 8, rue Constantine

Chemin de Villeurbanne, à Vénissieux. — Bâtiment. — Propriétaire, M^{me} veuve Métra. — Entrepreneur, M. Bernisson.

Rue Commandant-Faurax, 28. — Exhaussement. — Propriétaire, M. Demorey. — Entrepreneur, M. Leblanc.

Grande rue de Vaise, 36. — Annexe. — Propriétaire, M. Nodet. — Entrepreneur, M. Touvier.

Passage du Gaz, 4. — Annexe. — Propriétaire, M. Boyer.

Rue Nouvelle, au Moulin-à-Vent. — Maison. — Propriétaire, M. Monnot.

Rue Imbert-Colomès, 8. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Jouffray.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 9 novembre. — *Mairie de Saint-André-le-Bouchoux.* — Construction d'un clocher. Montant des travaux, 2.794 fr. 20. Soumissionnaires : MM. Jean Collomb, 2 p. 100. — Joseph Givord, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis Ravaut, à Drullat, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 9 novembre. — *Mairie d'Allevard.* — Construction d'une école mixte au hameau de Montouvrard. Montant des travaux, 11.003 fr. 95. Adjudication infructueuse.

Jura. — 6 novembre. — *Préfecture* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Broisia. Amélioration du régime des eaux. Montant des travaux, 11.100 fr. Soumissionnaires : MM. Léon Luquet, 1,75 p. 100. — Gilbert Espirat, 1 p. 100. — Jean Pény, 1,75 p. 100. — Adjud., M. Honoré Treille, à Augea, 1,90 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montaigny. Construction d'un lavoir couvert à Vataigna. Montant des travaux, 2.500 fr. Soumissionnaires : MM. Honoré Treille, 3,50 p. 100. — Mége, 5,80 p. 100. — Elie Ducourthial, 4,25 p. 100. — Adjud., M. Paul Moreau, à Lons-le-Saunier, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Toulouse. Construction d'un lavoir couvert. Montant des travaux, 900 fr. Soumissionnaire : M. Louis Girard, 1,45 p. 100. — Adjud., M. Gustave Duperrier, à Darbonnay, 12,27 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 9 novembre. — *Mairie de Charolles.* — Hôpital de Charolles. Reconstruction de la passerelle du Fourneau. Montant des travaux, 3.400 fr. Soumissionnaires : MM. Eugène Goujon, 12 p. 100. — Marius Pichard, 10 p. 100. — Henri Villedieu, 11 p. 100. — Benoît Grivot, 9 p. 100. — Adjud., M. Philibert Devif, à Cluny, 12,01 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 10 novembre. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux communaux. Savigny-en-Revermont. Construction d'une école de garçons. Montant des travaux, 42.426 fr. 92. Soumissionnaires : MM. Antoine Zanada, 5 p. 100. — Elie Ducourthial, 4 p. 100. — Landon frères, 5 p. 100. — Etienne Marquis, 7 p. 100. — Tissier et Lebeau, 4 p. 100. — Gilbert Ducourthial, 8 p. 100. — Adjud., M. Bernard Théodato, à Louhans, 9 p. 100 de rabais.

Savoie. — 8 novembre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. Commune de Queige. Route départementale n° 9, de Pontcharra à Beaufort. Rectification aux abords du ruisseau de Queige. Montant des travaux, 39.000 fr. Soumissionnaires : MM. Albin Basso, 8 p. 100. — Jean Agostinetti, 10 p. 100. — Léopold Basso, 3 p. 100. — François Basso, 4 p. 100. — Antoine Francescoli, 12 p. 100. — Adjud., M. Pierre Basso, à Albertville, 20 p. 100 de rabais.

Savoie. — 8 novembre. — *Préfecture.* — Assainissement des terres humides de la vallée de l'Isère. Ouverture de canaux sous Coise. Canaux principaux et secondaires. Montant des travaux, 34.000 fr. Soumissionnaires : MM. Isidore Fassalet, B. Antonioti, prix du devis. — MM. Jacque Sogno, 6 p. 100. — Albin Basso, 5 p. 100. — François Basso, 5 p. 100. — Léopold Basso, 2 p. 100. — Paul Pinorini, 4 p. 100. — François Ossola, 8 p. 100. — Antoine Lucca, 2 p. 100. — Jean Trabbia, 1 p. 100. — Jean Girard, 9 p. 100. — Adjud., M. Jacques Fontaria, à Frontenex, 11 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Isère. — Dimanche 23 novembre, 10 h. — *Mairie de Saint-Antoine.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 8, de Saint-Antoine à Saint-Appolinard. Rectification entre le chemin vicinal ordinaire n° 7, dit de Jeanclos et Dionay, sur 1.291 m. Montant des travaux, 8.250 fr. 41. A valoir, 1.440 fr. 59. Total, 9.700 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal de Saint-Marcellin.

Saône-et-Loire. — Dimanche 23 novembre, 11 h. — *Mairie de Buffières.* — Construction d'une école de garçons avec mairie. Montant du devis non compris imprévus, 28.241 fr. 61. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Poinet, architecte du département, à Macon.

Les pièces du projet sont déposées à la mairie et dans les bureaux de M. Poinet, architecte du département, 9, rue Senecé, à Macon, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 1 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Dimanche 30 novembre, 1 h. — *Mairie de Clermain.* — Travaux d'adduction d'eau. Etablissement de conduite d'eau, fontaine et abreuvoir à Ponceblans. Montant des travaux, 2.025 fr. 30. A valoir, 273 fr. 43. Total, 2.298 fr. 73. — Etablissement de conduite d'eau, abreuvoir et d'un lavoir, à la Mure. Mont. des travaux, 1.075 fr. 27. A valoir, 220 fr. 97. Total, 4.296 fr. 24. Cautionnement, 210 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'architecte.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Dimanche 23 novembre, 2 h. — *Mairie d'Aix-les-Bains.* — Construction d'un pavillon d'isolement avec murs de clôture à l'hôpital municipal. — 1^{er} lot. Montant des travaux, 12.749 fr. 55. A valoir, 1.750 fr. 45. Total, 14.500 fr. Cautionnement, 640 fr. — 2^e lot. Fournitures et travaux de vitrierie. Montant des travaux, 1.828 fr. 52. A valoir, 371 fr. 48. Total, 2.200 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. J. Pin aîné, architecte de laville. Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 5 décembre, 2 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Clermont-Ferrand.* — Service du génie. Chefserie de Clermont-Ferrand Adjudication des travaux de vidanges à exécuter dans les bâtiments militaires de Clermont-Ferrand, pendant les années 1903 à 1908 inclus. Dépense moyenne par année, 10.000 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du génie, à Clermont-Ferrand (boulevard Trudaine), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES METAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	142 50	» »	
— en planche rouge	177 50	182 50	
— — jaune	150 »	160 »	
Etain Banks en lingots	322 50	327 50	
— Billiton et détroits en lingots	317 50	322 50	
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 »	35 50	
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 »	39 »	
Zinc refondu 2 ^e fusion	44 »	45 »	
— laminé en feuilles. Vieille montagne	63 25	» »	
— — — Autres marques	62 »	63 »	
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »	
— laminé	575 »	600 »	
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »	
— laminé	475 »	550 »	
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »	
Fer à double T, AO	22 »	» »	
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 »	» »	
Mercuré	700 »	750 »	

L'Imprimeur-gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 31151

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
<i>Place de la Martinière.</i> Maison. C ^{ie} immobilière, 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban 81; charpente, M. Chol, rue Pellatier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay, 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; menuiserie, M. Martin, rue du Pensionnat, 3; plâtrerie-peinture, M. Del-ponte, rue de la Monnaie, 2; zinguerie, M. Fritsch-Martin, petite rue Pizay, 3; ciments, M. Prudhomme, rue Pierre-Corneille, 15. — <i>Intérieur.</i>
<i>Place de la Martinière.</i> angle de la rue de la Martinière. Compagnie immobilière du 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, MM. Chatoux père et fils, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Jacquignon, avenue Félix-Faure, 149; serrurerie, M. Biasca, rue Royale, 7; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, M. Derriaz, à Montaliou-Vercieu, et Société de Villebois, 6, rue de la Bourse. — <i>Couverture.</i>
<i>Quai Saint-Vincent.</i> angle rue Nouvelle, Maison. C ^{ie} immobilière du 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Tarnaud, rue de la Claire, 42; charpente, M. Mally, avenue Thiers, 138; pierre dure, M. Percherancier, rue de Marseille, 42; pierre blanche, M. Vial, quai des Etroits, 6; serrurerie, M. Buttin, rue Palais-Grillet, 18. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue du Bon-Pasteur, 21.</i> Restauration. M. Pancerat.	M. Curieux, r. des Remparts-d'Ainay, 16.	Maçonnerie, M. Boutinaud, montée des Carmélites, 19; pierre dure, M. Bioussy, à Trept (Isère); charpente, M. Bernet, à Saint-Clair; menuiserie, M. Bizet, rue Royale, 7; plâtrerie-peinture, MM. Avagnetti et Maléus, rue Royale, 6; serrurerie, M. Jacquet, rue Mercière.
II^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue de la Charité.</i> angle de la rue Fr-Dauphin. 2 maisons. Société d'entreprises immobilières.	MM. Chomel, Tixier et Billon, 22, rue Constantine.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kleber, 3; charpente, M. Ortolland, rue Germain, 6; pierre de Villebois, M. Péju-Hyvert, à Porcieu, par Montaliou-Vercieu; pierre de Trept, M. Vinard, à Trept; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive; allèges, M. Rémon, à Couzon; pierre blanche, M. Besson, boulevard du Nord, 83; menuiserie, M. Delangle, rue Sainte-Geneviève, 19; M. Damian, rue Palais-Grillet, 15; peinture-plâtrerie, M. Labasse, avenue de Saxe, 84; stafs, M. Cave, rue Créqui, 119; cheminées marbre, Société anonyme des usines et carrières Devillers et Cie, rue Président-Carnot, 3; fumisterie, M. Schmitt, rue Servient; ciments et carrelages, MM. Héraud et Cie, rue Paul-Bert, 4; mosaïques, MM. Bertin et Cie, avenue de Saxe, 222, et M ^{me} Nègre, grande rue de la Guillotière, 103; fumisterie, MM. Pierron-Boutier et Berthon, rue Saint-Michel, 16-18.
<i>Rue de la Charité.</i> Maison. Société lyonnaise d'entreprises immobilières.	MM. Chomel, Tixier et Billon, 22 rue Constantine.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; charpente, M. Doublier, rue Sainte-Geneviève; pierre de Trept, M. Vinard, à Trept; pierre de Villebois, M. Péju-Hyvert, à Porcieu; allèges, M. Remond, de Couzon; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive. — <i>Sous-sol.</i>
<i>Rue de la Bourse, 14.</i> Caisse d'épargne de Lyon.	M. Bellemain, rue Vendôme, 148.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Emiel, rue Vendôme, 109; pierre dure et pierre blanche, Société des Carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; ciments, MM. Héraud et Cie, rue Paul-Bert, 4; charpente, M. Enselme, cours de la République, 64; serrurerie, M. Vigueron; menuiserie, M. Grimonet, rue Ney, 74; peinture, M. Bardey, rue Robert, 11; sculpture, MM. Pivot et Penelle, quai de l'Hôpital, 52. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
III^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue de la Part-Dieu, 3.</i> M. Canavy, place Belle-cour, 1.	M. Chabanne, rue Victor-Hugo, 8.	Terrassement, maçonnerie, pierre dure, pierre blanche, ciments, MM. A. Duchez et fils, rue de Bonnel, 20; charpente et menuiserie, MM. Gouverne et Chrétien, à Saint-Cyr-au-Mont d'Or; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; peinture, plâtrerie, M. Lesselier; zinguerie, plomberie, Pérignon, Vinet et Cie, quai de l'Hôpital, 4. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Cours de la Liberté.</i> Maison. M. Emiel aîné.	M. Bellemain, rue Vendôme, 148.	Terrassement et maçonnerie, M. Emiel aîné, rue Vendôme, 109. — <i>2^e étage.</i>
<i>Rue Rabelais.</i> Maison à loyer. M. Verzieux, quai Saint-Vincent.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142; charpente, MM. Bonnaud père et fils, avenue de Saxe, 312; pierre de Saint-Cyr, M. Lauron, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, MM. Gerbaud et Ducarre; pierre blanche, M. Vial Denis; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118, et M. Bissuel, place Kleber, 3; plâtrerie-peinture, M. Paré, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, et MM. Tauty, rue Tronchet, 9. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue de Saxe.</i> angle rue Rabelais. Maison à loyer. M. Paré, rue Duguesclin.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Grange frères, rue Laurencin, 1; charpente, M. Sage, route de Genas, 82; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, La Fourmi; pierre blanche, M. Rossignol; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Saint-Joseph, 1. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille.</i> angle rue Rabelais. Maison. M. Gratry.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; pierre de Saint-Cyr, M. Giraud à Limonest et M. Corneloup à St-Fortunat; maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124; charpente, M. Sage, route de Genas; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Saint-Joseph, 1; pierre de Villebois, M. Besson, à Montaliou; menuiserie, M. Neyton, rue Sainte-Geneviève, 39; plâtrerie-peinture, M. Gayetti jeune. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Servient et Pierre-Corneille.</i> Maison. M. Taton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; pierre dure, M ^{me} v ^o Peju, rue de la Gare, 30 bis, à Villeurbanne; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue Créqui, 181; charpente, M. Chapel, avenue Thiers, 155; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37-38; sculpture, M. Guy, cours Gambetta, 60. — <i>Plancher des caves.</i>
<i>Rue de l'Université.</i> Maison M ^{me} Rey.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Entrepreneurs généraux, MM. Tauty frères, rue Tronchet, 9. — <i>4^e étage.</i>
<i>Rue Duguesclin, 280.</i> Maison de rapport. V ^e Durand.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Entrepreneur, M. Mazier, chemin de Saint-Autoine, 57. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de l'Université.</i> angle de la rue Croix-Jordan. Usine. M. Dumaine.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, M. Olivon, rue Croix-Jordan, 34 bis; charpente, M. Comte, chemin des Cures, 67-69; serrurerie, M. Menut, rue d'Aguesseau, 19; menuiserie, M. Clermont, rue Vauban, 73.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Chemin des Pins, 68.</i> Maison. M. Dellabianca.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Terrassement, maçonnerie et pierre dure, M. Ginot, cours Henri, 23; charpente, MM. Pasquier et Valentin, rue de Crillon, 36; menuiserie, M. Bellocuf, rue Victor-Hugo, 20; peinture, plâtrerie, M. Dellabianca, chemin des Pins, 68. — <i>Couverture.</i>
<i>Rues de Cronstadt et de Toulon.</i> Usine. M. Poncet, rue de l'Abondance, 22.	M. Pras, 22, cours Morand	Terrassement, maçonnerie, pierre dure, M. J. Vialatoux fils, rue Neuve-des-Charpennes, 65; charpente en fer, MM. Lagarde et Cie, avenue des Ponts, 155-158. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rues Grillet et d'Avignon.</i> Fabrique de vinaigre. M. Bally.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Broussas et Clet, avenue de Saxe, 133; serrurerie, M. Brunard fils, grande-rue de la Guillotière, 26. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Servient, 55.</i> Exhaussement. M. Rey, à Oullins.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Taithe, rue de la Vilette, 79 bis; pierre dure, M. Morateur, à Saint-Fortunat; charpente, M. Sage, route de Genas, 82; serrurerie, M. Gimond, rue Mercière, 30; peinture-plâtrerie, M. Majoli, rue de la Vierge, 3; zingerie, plomberie, M. Gautier, rue Ferrandière, 27; menuiserie, M. Piroird, rue Charpenay, 11.
<i>Rue de l'Université.</i> Mais. d'habitation et construct. industrielle. MM. Tauty frères.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Entrepreneurs généraux, MM. Tauty frères, rue Tronchet, 9. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Duguesclin, 245.</i> Exhaussement de maison. M. Thomasset.	M. Garin, 40, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, MM. Dumont, Nouhen et Gentil, rue Centrale, 43.
<i>Rue de la Vilette, 43.</i> Maison. M. Leblanc.	M. Géry, 20, rue de Bonnel.	Entrepreneur général, M. Leb'anc.
IV^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue C.-J. Bonnet, 241.</i> Annexe et exhaussement. M. Roussel.	M. Martinon, rue de Seze, 119.	Terrassement et maçonnerie, M. Duperrier, rue du Mont-Sauvage, 16; pierre dure, MM. P. Charrel et Cie, de Trept; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton; charpente, M. Lombard, 27, rue de l'Enfance; serrurerie, M. Garin, 53, grande rue de la Croix-Rousse. — <i>Couverture.</i>
<i>Gr. rue de la Croix-Rousse, 97.</i> Maison de rapport. M. Legros, 2, place de la Croix-Rousse.	M. Martinon, rue de Seze, 119.	Terrassement, M. Lauvergne, entrepreneur, rue Jacquard, 6; maçonnerie, M. Legros, place Croix-Rousse, 2; pierre dure, M. Saint-Point, à Trept. — <i>Fouilles.</i>
<i>Gr. rue de la Croix-Rousse, 95.</i> Maison de rapport. M. Lauvergne.	M. Martinon, rue de Seze, 119.	Terrassement, M. Lauvergne, rue Jacquard, 6; maçonnerie, M. Legros, place Croix-Rousse, 2. — <i>Fouilles.</i>
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai Jayr, 46.</i> Maison de rapport. M. X.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur; pierre de Couzon, MM. Raymond et Meunier; pierre de Villebois, M. Derriaz; pierre blanche, M. Vial; charpente et menuiserie, M. Mollo, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 30; serrurerie, M. Croso, rue de la Pyramide, 84; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; sculpture, MM. Pivot et Penelle, quai de l'Hôpital, 52. — <i>Intérieur.</i>
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Boulevard du Nord.</i> Hôtel, écuries et remise. M. B.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, MM. Jangot et Bonneton, rue Servient, 18; serrurerie, M. Euler fils, rue de la Part-Dieu, et M. Brizon, rue de Seze, 118; pierre blanche, M. Vial, quai des Etroits, 6; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, 22; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Impasse Lassalle, 5.</i> Mais. M. Regni, 123, r. P.-Corneille.	M. Clermont, pl. de la Martinière, 14.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavet, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Doublier, rue Sainte-Geneviève, 60; menuiserie, M. Halton, quai Fulchiron, 37-38; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plomberie, zingerie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; plâtrerie, peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue Thiers, 120 et impasse Lassalle.</i> Maison. M. Garaude.	M. Pras, 22, cours Morand.	Entrepreneur, M. Pierre Garaude, rue Voltaire, 13. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rues Duquesne et Michel-Perret.</i> Maison pour café brasserie et salle de société. M. Yvernay.	M. Burband, rue de Béarn, 4.	Terrassement et maçonnerie, M. Leduc fils, rue de Marseille, 39; charpente en fer, MM. Derobert et Cie, boulevard de la Part-Dieu, 18. — <i>Terrassements.</i>
<i>Boulevard du Nord.</i> Maison. M. Lauvergne.	M. Cadet, 75, rue Ney.	Terrassement et maçonnerie, M. Lauvergne, rue Saint-Augustin, 15; charpente, M. Chol, rue Denfert-Rochereau, 38; serrurerie, M. Reigneux, rue Coste, 37. — <i>1^{er} plancher.</i>
HORS LYON		
<i>Montessuy.</i> Maison. M. Berthier.	M. Martinon, 119, rue de Seze.	Maçonnerie, MM. Debey et Pétavy, grande rue de Caluire, 42; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; menuiserie, M. Rey, rue des Passants, 23; plâtrerie-peinture, M. Martinetti, rue Dubois, 25. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne.</i> Hôtel de Ville. La Commune.	M. Michel Collet, c. Gambetta, 23.	Terrassements et maçonnerie, M. Pérol, 39, cours Gambetta, Lyon; pierre dure et pierre blanche, Société la Fourmi (Porcieu-Amblagnieu, Isère); ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; charpente, M. Lafosse, 149, avenue des Ponts, Lyon; serrurerie, M. Noël Coudant, 23, rue du Bât-d'Argent; menuiserie, M. Martin aîné (Saint-Etienne, Loire); peinture, plâtrerie, marbrerie, funisterie, Société anonyme (Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture-plâtrerie); zingerie, plomberie, M. Mallet, cours Gambetta, 37; carrelages, faïences, céramiques, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; sculpture, staff, M. Eugène Flachet, rue de Vendôme, Lyon. — <i>Ravalement des façades et intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue Chomel.</i> Maison de rapport. M. Cl.	M. Martinon, rue de Seze, 119.	Maçonnerie, M. Cléchet, 47, cours Charlemagne. — <i>Couverture.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Villeurbanne, rue Magenta. Maison de rapport. M. Decourt.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Beillonnet, avenue de Saxe, 232; pierre dure, MM. Bioussy et Cie, Trept (Isère); pierre blanche, M. Serin, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Vauthier, rue Magenta, 52; serrurerie, M. Decourt, rue Rachais, 28; menuiserie, M. Guyennot, cours Lafayette prolongé, 123; peinture-plâtrerie, M. Tauty, 97, cours Lafayette prolongé. — <i>Couverture</i> .
Villeurbanne, rue Magenta. Mais. de rapport. M. Tauty.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Beillonnet, avenue de Saxe, 232; pierre dure, MM. Bioussy et Cie, Trept (Isère); pierre blanche, M. Serin, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Vauthier, rue Magenta, 52; serrurerie, M. Decourt, rue Rachais, 28; menuiserie, M. Guyennot, cours Lafayette prolongé, 123; peinture-plâtrerie, M. Tauty, 97, cours Lafayette prolongé. — <i>Couverture</i> .
Villeurbanne, rue Magenta. Mais. de rapport. M. Beillonnet.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Beillonnet, avenue de Saxe, 232; pierre dure, MM. Bioussy et Cie, Trept (Isère); pierre blanche, M. Dedieu, rue de Crémieu, 26; charpente, M. Vauthier, rue Magenta, 52; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; menuiserie, M. Guyennot, 123, cours Lafayette prolongé; peinture-plâtrerie, M. Tauty, 97, cours Lafayette prolongé. — <i>Couverture</i> .
Villeurbanne, rue Magenta. Maison de rapport. M. Guyennot, 123, cours Lafayette prolongé.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Beillonnet, avenue de Saxe, 232; pierre dure, MM. Bioussy et Cie, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Serin, rue Montgolfier, 43; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64; charpente, M. Vauthier, rue Magenta, 52; serrurerie, M. Decourt, rue Rachais, 28; menuiserie, M. Guyennot, cours Lafayette prolongé, 123; peinture, plâtrerie, M. Tauty, cours Lafayette prolongé, 97; zinguerie, plomberie, M. Marchais, cours Lafayette, 283. — <i>Intérieur</i> .
Saint-Fons, rue Gambetta. Maison. M. J. Borel.	M. B. Bernard, 74, route de Vienne.	Maçonnerie, M. Pommerol, à St-Fons; charpente, M. Chaboud, à St-Fons; menuiserie, M. Clozel et M. Gougny, à St-Fons; plâtrerie, M. Rolando, à St-Fons; serrurerie, M. Pérol, à St-Fons. — <i>Intérieur</i> .
Sainte-Foy-lès-Lyon. Villa. M. G.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Jeannetaud et Bourdeix, 66, rue Sébastopol; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 64; menuiserie, M. Tussiot, rue Vieille-Monnaie, 31; plâtrerie-peinture, M. Pacon, place Ampère, 2; zinguerie, M. Visa, route de Vaulx, 51 bis; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>Intérieur</i> .
Sainte-Foy, chemin des Fontaniers et avenue Vailoud. M. Tussiot.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Terrassement et maçonnerie, MM. Dubois et Salagnac, à Villeurbanne. — <i>1er étage</i> .
Saint-Rambert. 2 villas. MM. Moïse et Bern. Lévy. 2 villas. M ^{me} ve Bernard Lévy, M. Séligmann.	M. Porte, 7, rue de la République.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; charpente et menuiserie, MM. Gouverne et Chrétien, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26, M. Ravut, à Saint-Cyr; ciment, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; plâtrerie-peinture, M. Seguin, rue de la Martinière, 7, et M. Lesselier, rue des Archers, 9; décoration staff, M. Labranche, quai Tilsitt, 26. — <i>Intérieur</i> .
Les Trois-Renards. Exhaussement d'orangerie. M. de Saint-Amand.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Gervais Masson, à la Demi-Lune. — <i>Couverture</i> .
Tassin, chemin Mariétan. Deux villas. M. Mauger.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Dumètre, à Ecully; charpente et menuiserie, M. Varagnat, à la Demi-Lune; serrurerie, M. Genton, rue Hippolyte-Flandrin, 13; plâtrerie-peinture, M. Wingest, à la Demi-Lune. — <i>Intérieur</i> .
La Demi-Lune, chemin de Tassin. Maison. M. Varagnat.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Piatte, route de Bordeaux; charpente et menuiserie, M. Varagnat, à la Demi-Lune. — <i>Couverture</i> .
La Demi-Lune. Ateliers broderie mécaniq. M. Mauger.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Dumètre, à Ecully; charpente et menuiserie, M. Varagnat, à la Demi-Lune. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
Oullins, rue Nouvelle, Maison de rapport. M. Boullu, rue de Bonnel.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Terrassement et maçonnerie, M. Bouchet, chemin des Cures; tailles pierre dure, M. Charrel, à Trept; charpente, MM. Cochet frères, à Oullins; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40; menuiserie, M. Marien, rue Vendôme, 183; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; ferblanterie, M. Haëberlé, rue de Bonnel, 46. — <i>Intérieur</i> .
Décines (Isère). Villa. M. Béraud.	M. Nevière, 36, rue Saint-Antoine.	Maçonnerie: M. Pataud, à Décines; charpente, M. François Deruer, à Décines; plâtrerie-peinture, M. Monteil et M. Piazza, à Décines; menuiserie M. Bouvier, à Meyzieu; serrurerie, M. Morel, à Décines. — <i>Gros œuvre</i> .
Irigny. Château et dépendances. M. Juppé.	M. Curieux, r. des Remparts - d'Ainay, 16.	Maçonnerie, M. Favre, à Irigny; charpente, M. Doublier, rue Bellecombe, 58; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Mazenod, 73; plâtrerie, M. Perrol, à Irigny; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron; zinguerie, M. Nitard, à Irigny; pierre dure, M. Bioussy, à Trept; estallade, M. Armand Michaud et M. Chemin; sculpture, M. Masson, rue Bugeaud, 127; carrelages, cristal-émail, M. J. Mouton, rue Childebert, 20; serrurerie, M. Pélisson, rue Saint-Joseph, 36; marbrerie, Société anonyme des usines et carrières Devilliers et Cie, rue Président-Carnot, 3; fumisterie, M. Girie, avenue des Ponts, 45; électricité, M. Chagnieux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31; chauffage, MM. Bouchayer et Viallet, rue Victor-Hugo, 48; décoration peinte, M. Maugier, avenue de Saxe, 270. — <i>Dépendances</i> .
Collonges. Villa. M. J.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Maçonnerie, M. Pays; charpente, M. Benassy; plâtrerie-peinture, M. Joussier; zinguerie, M. Claudinon; mosaïque, MM. Bertin et Cie, avenue de Saxe, 223.
Rochetaillée. Dépendances d'une villa. M. Merlier.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Terrassement et maçonnerie, M. Guillon; pierre dure, MM. Vve Pomparat et fils, rue Montgolfier, 43; ciments, M. Rondet; charpente, M. Déjémond. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
Givors. Société des eaux de Givors et éclairage élec.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Entrepreneur général, M. Béraud, plombier, quai de l'Hôpital, à Lyon. — <i>Construction des puits</i> .
Bourgoin. Caisse d'épargne. Ville de Bourgoin.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Terrassement, maçonnerie, pierre blanche, M. Antoine Papet; charpente, M. Joly; menuiserie, M. Blanc; serrurerie, M. Thevenon; ciments, M. Papet; ferblanterie, fumisterie, M. Jacquier; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Perrot. — <i>Revalement de la façade</i> .
Sainte-Foy-Saint-Sulpice (Loire). Bâtiment d'habitation. MM. Dupuis frères.	M. Porte, rue de la République, 7.	M. Gatier, à Boen (Loire), entrepreneur général. — <i>Couverture</i> .
Virieu-sur-Bourbe. Agrandissement des écoles.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Commandeur, à Virieu.
Torchefelon (Isère). Répar. au clocher et à la mairie.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Comte, à Cessieu (Isère).
La Tour-du-Pin. Villa Bargillat.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Gros, à la Tour-du-Pin; décorateurs, M. Crétu, rue Sainte-Hélène, 16, et M. Mangier, avenue de Saxe, 270.
Lagnieu (Ain). Restauration de villa. M. Girardet.	MM. Alex et Boucher, r. Molière, 80.	Ciments, M. Bertolo, à Lagnieu; serrurerie, MM. L. Girard, à Saint-Genis-Laval et Trouillot à Lagnieu; menuiserie, M. B. Terrier, à Lagnieu; fumisterie, M. Schmitt, rue Voltaire à Lyon; stores bois à rouleaux, M. B. Gilardi, avenue des Ponts, 155; couverture en ciment lisse, MM. Brousse, Thivel et Cie, rue de la Cité, 12, Villeurbanne. — <i>Intérieur</i> .

SPECTACLES

Grand-Théâtre municipal. — Mardi 17, *les Huguenots*, avec Escalaïs. — Mercredi, *Faust*. — Jeudi, *Sapho*, avec Mme Bréjean-Silver.

Théâtre municipal des Célestins. — Tous les soirs, jusqu'à vendredi, *la Petite Fonctionnaire*, la comédie d'Alfred Capus qui obtient un si mérité succès. Au commencement de la semaine prochaine *Madame Flirt*, dont l'auteur, Paul Gavault, vient assister aux dernières répétitions.

Nouveau-Théâtre (ex-Eldorado). — *La Petite Mariée*, opérette, continue d'être donnée tous ces soirs. — Jeudi 20, *l'Avare et le Malade imaginaire*, avec Talbot, de la Comédie Française.

Casino-Kursaal. — Tous les soirs spectacle varié : Cliffe Berzac, etc.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Tous les soirs, concert. A 9 heures le grand succès *Claudine en vadrouille*, continue de faire affluer le public.

Palais de Glace. — Tous les soirs, patinage sur vraie glace. On prépare une série de fêtes et des concours appelés au plus grand succès.

RÉGIE D'IMMEUBLES

VENTE ET LOCATION
DE VILLAS o o o o o

o o o MAISONS o o o

o o o o o TERRAINS, ETC.

P. FUZIER-PERRIN

59, Route de Paris, LA DEMI-LUNE

LIQUIDATIONS

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	
	MM.	
Jean Genin, cafés, huiles et savons, quai Perrache, 9	J. Verney.	Vérification, mardi 25 novembre, 9 h. 1/2.
M. Giraud, apprêteur, cours Vitton, 78		Convocation, mercredi 26 — 8 h. 3/4.
Philippe Delastre, fournitures pour modes, rue Centrale, 15		— mercredi 26 — 9 h. 1/2.
Family-Hôtel de Virieu-Pélussin, rue de la Barre, 10		— vendredi 21 — 9 h. 1/4.
Louis bourgeois, orfèvrerie, rue de la Villette, 11	J. Pitre.	— mardi 25 — 10 heures.
Francisque Rey, rue Magenta, 92, à Villeurbanne	H. Feys.	— mardi 25 — 10 h. 3/4.
Maurice Oriol, débitant de boisson, 12, rue de la Barre	J. Verney.	— mercredi 26 — 9 h. 1/2.
Marie-Louise-Françoise Rozier, papetière-imprimeur, place Saint-Nizier, 6.	Eug. de Villeneuve.	Vérification, vendredi 28 — 9 h. 3/4.

FAILLITES

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	JUGES-COMMISSAIRES	
	MM.	MM.	
Veuve Gabert, avenue de Saxe, 69	Eug. de Villeneuve.	Loras.	Convocation, vendredi 21 novembre 10 heures.
Aucagne, marchand de meubles, rue du Bœuf, 1	H. Feys.	Rollet.	— mercredi 19 — 8 h. 3/4.
Tarpin, essieux, rue Monbernard, 26	J. Verney.	Chevrot.	— mercredi 26 — 9 h. 1/2.
Jean-Eugène Roche, pharmacien, rue Bât-d'Argent, 23		—	— mercredi 26 — 9 h. 1/2.
Veuve Louis Touillon, rue Molière 32		Ginon.	— mercredi 26 — 10 heures.
Antonin Claude Desbret, commerçant, rue Tupin, 1		Godard.	— mardi 25 — 8 h. 1/2.
Veyradier, peintre, rue du Midi, 17, à Villeurbanne	J. Pitre.	Ginon.	— mercredi 26 — 10 heures.
Fredières, commerçant, quai de la Guillotière 28	J. Verney.	Micha.	— mardi 25 — 10 h. 3/4.
Jean Tourès, marchand de porcelaines, rue Gasparin, 16		Celle.	— vendredi 28 — 9 h. 3/4.
Aimé Vaganay, cordonnier, rue Laurencin, 14		Loras.	— vendredi 28 — 10 heures.
Rodolphe-Charles-Ambroise Castoldi, mécanicien		Brunier.	— vendredi 28 — 10 h. 1/2.
Dlle Alice Chenavaz, couturière, rue Tupin, 34		Peronnet.	— vendredi 21 — 9 h. 1/4.
Reynaud, marchand boucher, quai Saint-Antoine, 26		Devèze.	— mardi 25 — 10 heures.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône), Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Souds concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Ambry (Isère). Souds vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Souds vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon, Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.
Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

BRAND

Rue de Vendôme, 296

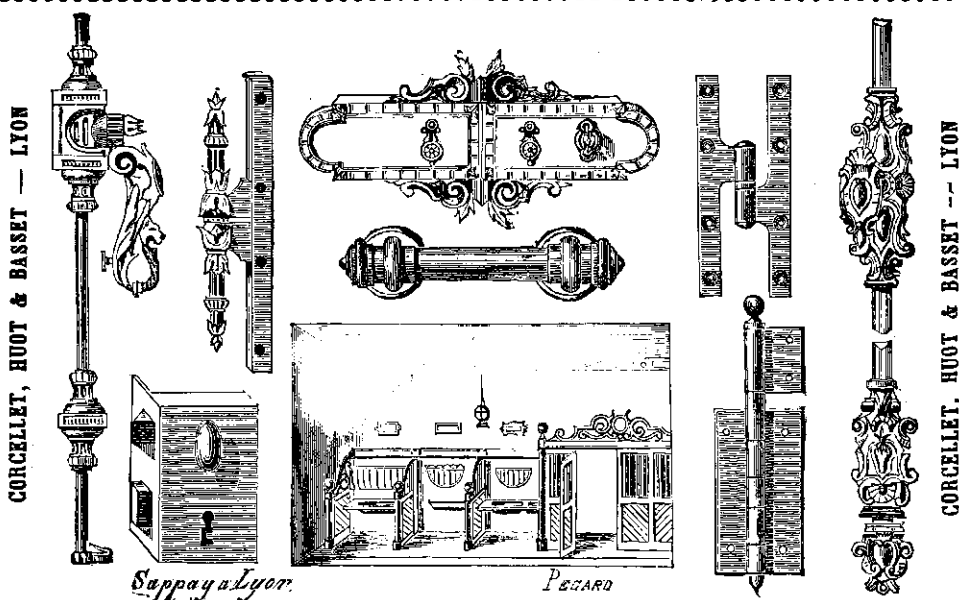
ENTREPRENEUR DE CHARPENTES

COM. ARCH.

actif, lib. serv. milit.,
bien au courant de la
pratique, cherche situat. d'avenir chez ind. ou
autre.

S'adresser M. RENAUD, 87, rue Sébastien-Gryphe.

LYON

**F. LAUZUN & C^{IE}**

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

BALUSTRADES

partir de 10 francs le mètre courant



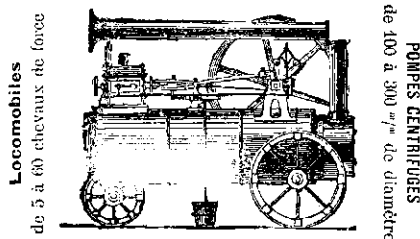
BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

Location, Vente et Achat

LOCOMOBILES
et Pompes d'épuisement

JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

SERRURERIE ARTISTIQUE**MARQUISES, VERANDAHS**

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOULX

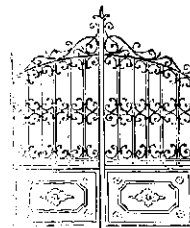
130, Cours Lafayette, Lyon

Tarif adressé franco sur demande

J. EULER & FILS

24 Rue de la Part-Dieu. LYON.

Constructions Métalliques

**CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE**

J. BERNARD & C^{ie}

303, Rue Duguesclin

LYON

Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRE-VOIES

Outils pour Entrepreneurs